

COMPTÉ FINANCIER UNIQUE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Conseil municipal du mercredi 25 juin 2025

2
0
2
4

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le



ID : 093-219300647-20250625-CM250625_06-DE

TABLE DES MATIÈRES

PROPOS INTRODUCTIFS.....	4
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024.....	5
LES SOLDES DE GESTION 2024.....	6
LA STRUCTURE DE LA DETTE	7
L'ÉQUILIBRE RÉEL DES COMPTES 2024.....	7
LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	7
<i>Les recettes de fonctionnement</i>	<i>9</i>
Chapitre 70 – Produits des services et des ventes diverses	11
Chapitre 73 – Impôts et taxes.....	14
Chapitre 74 – Dotations et participations	14
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	15
Chapitre 77 – Produits exceptionnels.....	16
<i>Les dépenses de fonctionnement.....</i>	<i>17</i>
Chapitre 011 – Les charges à caractère général.....	18
Chapitre 012 – Les charges de personnel.....	20
Chapitre 065 – Autres charges de gestion.....	22
LE RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT.....	23
<i>Les dépenses d'équipement.....</i>	<i>24</i>
<i>Le financement de l'investissement.....</i>	<i>25</i>
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	27
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées.....	29
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	30
FOCUS – NOUVELLE ANNEXE VERTE	31
RATIOS.....	33
<i>L'évolution des indicateurs financiers</i>	<i>34</i>
ANNEXE – ÉVOLUTION SUR 10 ANS DES INDICATEURS FINANCIERS.....	33

PROPOS INTRODUCTIF

La Ville de Rosny-sous-Bois a choisi, sans attendre l'année 2027, de présenter ses comptes 2024 sous la forme du Compte Financier Unique (CFU) qui est le document budgétaire et comptable commun à l'Ordonnateur et au Comptable public.

En effet, les collectivités et groupements de collectivités sous instruction M57 devront en 2027 présenter leurs comptes 2026 sous la forme d'un CFU.

Le CFU vient donc se substituer au Compte Administratif (CA) anciennement produit par l'Ordonnateur et au Compte de Gestion (CG) jusqu'ici établi par le Comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les Comptes Administratifs et comptes de gestion.

En effet, les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté entre la Ville et son Comptable public dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Ce rapport d'accompagnement vient en complément du document budgétaire et comptable officiel remis à chaque conseiller municipal qui suit, lui, une forme et une maquette officielles à laquelle il n'est pas possible de déroger.

Jean-Paul FAUCONNET
Maire de Rosny-sous-Bois
Vice-président de Grand-Paris-Grand-Est

Pierre MANGON
Maire-adjoint en charge des Finances

RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M57 applicable depuis janvier 2024, le Conseil municipal doit constater le résultat de l'exercice comptable à la clôture de celui-ci.

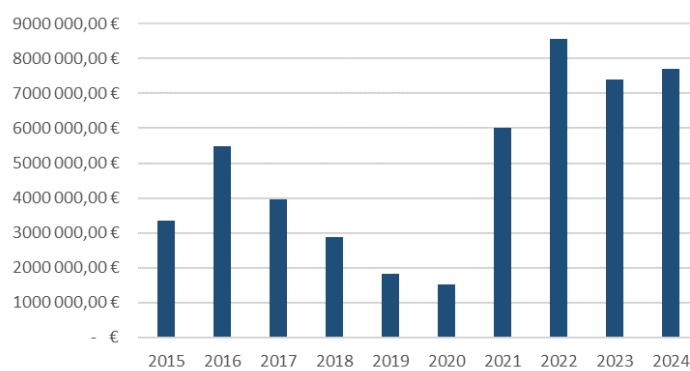
Le résultat net de l'exercice est obtenu par addition des éléments suivants :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	
section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	6 183 699,61 €
Report excédent de fonctionnement 2023	7 391 848,06 €
Résultat de fonctionnement	13 575 547,67 €
Résultat de liquidation de la Caisse des écoles	155 251,17 €
Résultat global de fonctionnement	13 730 798,84 €
section d'investissement	
Résultat de l'exercice	7 375 493,17 €
Report déficit investissement 2023	-11 412 582,36 €
Résultat d'investissement	-4 037 089,19 €
Solde des RAR	-1 823 730,03 €
Résultat de liquidation de la Caisse des écoles	27 571,22 €
Résultat global d'investissement	-5 833 248,00 €
Résultat de clôture 2024	7 897 550,84 €

Le résultat net de l'exercice 2024 s'élève à **7 714 728,45 €** et à **7 897 550,84 €** en intégrant le résultat de clôture de la Caisse des écoles.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2024 est constant depuis 2021. La solidité de la gestion de la Ville a permis cette année encore d'absorber certains irritants qui seront détaillés ci-après.

Résultat final cumulé	
2015	3 340 810,21 €
2016	5 489 094,71 €
2017	3 965 256,16 €
2018	2 872 291,84 €
2019	1 813 871,29 €
2020	1 517 683,51 €
2021	6 018 894,78 €
2022	8 565 577,47 €
2023	7 391 328,30 €
2024	7 714 728,45 €



Le résultat final positif cumulé est donc de 7 897 550,84 € (majoré du résultat de liquidation de la Caisse des écoles de 182 822,39 €). Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 13 730 798,84 € et un déficit d'investissement de 5 833 248,00 €

Il a été proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 de 13 730,84 € comme suit :

- au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 5 833 248 €
- au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (compte R002) : 7 897 550,84 €

LES SOLDES DE GESTION 2024

Les soldes de gestion sont exprimés ci-dessous pour l'exercice 2024 avec un rappel des exercices précédents.

Les soldes intermédiaires de gestion	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)	81 584 368 €	87 452 804 €	81 012 169 €	83 419 210 €	84 398 421 €	90 087 787 €	91 773 826 €
Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	70 548 455 €	71 130 430 €	69 865 231 €	71 888 222 €	74 213 939 €	77 407 169 €	81 131 912 €
Epargne brute (RRF-DRF)	11 035 913 €	16 322 374 €	11 146 938 €	11 530 988 €	10 184 482 €	12 680 618 €	10 641 914 €
Remboursement du capital de la dette	6 798 921 €	5 188 260 €	5 304 793 €	5 655 329 €	6 050 605 €	6 448 313 €	6 746 400 €
Epargne nette (épargne brute - remboursement dette)	4 236 992 €	11 134 114 €	5 842 145 €	5 875 659 €	4 133 877 €	6 232 305 €	3 895 514 €

L'épargne brute 2024, également appelée capacité d'autofinancement, représente la marge de manœuvre que la Ville parvient à dégager sur sa section de fonctionnement et qui doit permettre à minima le remboursement en capital de la dette.

L'épargne brute a été impactée par la concomitance d'une forte croissance de certaines dépenses de prestations de services en fonctionnement (restauration scolaire +12%, Titus +15%) pour + 1,4M€ et

une stagnation de nos recettes de fonctionnement de + 1,87%.

L'épargne nette 2024 après remboursement du capital de la dette atteint 3 895 514 €. Comme annoncé dans le ROB 2025 puis inscrit au BP 2025, la Ville entend lancer son désendettement en affectant son résultat excédentaire à la section d'investissement de son budget 2025 et ainsi diminuer l'enveloppe d'emprunt.

La dette	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Encours de dette	61 485 096 €	64 995 671 €	62 693 166 €	66 864 033 €	78 438 703 €	81 991 878 €	83 729 825 €
désendettement en année	5,57	3,98	5,62	5,8	7,7	6,47	7,87
En cours de dette en €/habitant	1 423	1 327	1 351	1 447	1 698	1 797	1 826

Un nouvel emprunt a été encaissé le 16 décembre 2024 dont les caractéristiques sont les suivantes : souscription d'un emprunt de 4 M€ auprès du SFIL pour une durée de 20 ans indexé sur Euribor 3M + 0,93

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux communes, un état détaillé de la dette propre de la Ville arrêté au 31 décembre 2024 est annexé au CFU.

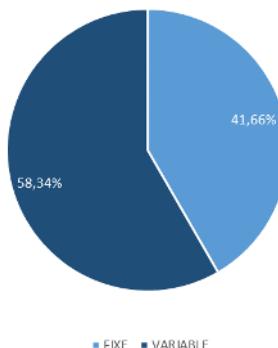
Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 6,75 M€ en 2024 et le taux moyen des emprunts atteint 2,70% en 2024 contre 2,38% en 2023. Le taux moyen était de 1,99% en 2019

La capacité de désendettement exprimée en nombre théorique d'années nécessaires à la Ville pour rembourser intégralement son encours de dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute est **de 7,87 ans.**

LA STRUCTURE DE LA DETTE

La part des prêts à taux fixe dans l'encours de dette s'établit au 31 décembre 2024 à 58.34%

Les prêts à taux variables totalisent 41.66 % de l'encours.



L'ÉQUILIBRE RÉEL DES COMPTES 2024

L'article L1612-4 du CGCT dispose que le budget de la collectivité est voté en équilibre réel ce qui introduit une triple obligation tout au long de l'exercice (BP, BS, DM) :

- **Evaluation sincère** : les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère en excluant toute majoration ou minoration et en inscrivant toutes les dépenses obligatoires ;
- **Equilibre des sections** : la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre ;

➤ **Ressources propres** : les recettes propres doivent être suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

Le CFU donne avec sa maquette enrichie une représentation fidèle de l'exécution budgétaire 2024.

Un état financier au chapitre III permet au travers de sa balance des comptes de vérifier l'équilibre des comptes de notre Ville à 637 031 040,13 € en dépenses et en recettes.

LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

En 2024, le résultat de la section de fonctionnement¹ atteint 6 183 699,61 euros. L'an passé, le résultat 2023 avait atteint le record exceptionnel de 11 104 624,96 grâce à une recherche de recettes en chapitre 70 – *produits de service* non titrées depuis plusieurs années et à une revalorisation des base de 7,1% en 2023 (contre 1,7% en 2024). **Le montant du résultat de fonctionnement 2024 revient donc dans la fourchette moyenne.**

A noter que la comparaison sur les exercices précédents est délicate puisqu'à compter de l'année 2024, année de mise en place de la M57, des provisions pour risques et deux années d'amortissement ont été comptabilisées. **Il est donc recommandé au lecteur d'effectuer ses comparaisons en prenant comme indicateur l'épargne brute qui n'intègre que les recettes et dépenses réelles de fonctionnement.**

¹ dont mouvements d'ordre

DÉPENSES	CA 2023	CFU 2024	RECETTES	CA 2023	CFU 2024
011 - Charges à caractère général	21 771 987,53 €	23 207 247,20 €	013 - Atténuation de charges	641 595,40 €	754 944,34 €
012 - Charges de personnel	42 573 659,00 €	44 543 894,86 €	70 - Produits des services	8 058 290,71 €	8 938 931,82 €
014 - Atténuation de produits	2 755 880,35 €	2 756 021,20 €	73 - Impôts et taxes (sauf 731)	19 568 724,96 €	16 678 235,00 €
65 - Autres charges de gestion	8 262 978,02 €	8 352 774,03 €	731 - Fiscalité locale	47 813 881,00 €	50 305 335,92 €
			74 - Dotations et subventions	12 167 752,87 €	12 705 546,10 €
			75 - Autres produits de gestion	815 433,97 €	930 694,36 €
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION COURANTE	75 364 504,90 €	78 859 937,29 €	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	89 065 678,91 €	90 313 687,54 €
66 - Charges financières	1 899 219,37 €	2 237 131,02 €	76 - Produits financiers	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	143 444,65 €	34 843,31 €	77 - Produits exceptionnels	1 022 108,17 €	1 460 138,27 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	77 407 168,92 €	81 131 911,62 €	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	90 087 787,08 €	91 773 825,81 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	3 900 328,82 €	4 567 944,54 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	2 324 335,62 €	109 729,96 €
043 - Opérations d'ordre interne à section	- €	- €	043 - Opérations d'ordre interne à section	- €	- €
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 900 328,82 €	4 567 944,54 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 324 335,62 €	109 729,96 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	81 307 497,74 €	85 699 855,16 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	92 412 122,70 €	91 885,77 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	11 104 624,96 €	6 183 699,61 €			

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 093-219300647-20250625-CM250625_06-DE



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 91 883 555,77 euros dont 109 729,96 euros de recettes d'ordre consécutives aux opérations comptables de sorties d'inventaire. Les recettes réelles augmentent de 1,87% en 2024 par rapport à 2023.

RECETTES	CA 2023	CFU 2024
013 - Atténuation de charges	641 595,40 €	754 944,34 €
70 - Produits des services	8 058 290,71 €	8 938 931,82 €
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	19 568 724,96 €	16 678 235,00 €
731 - Fiscalité locale	47 813 881,00 €	50 305 335,92 €
74 - Dotations et subventions	12 167 752,87 €	12 705 546,10 €
75 - Autres produits de gestion	815 433,97 €	930 694,36 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	89 065 678,91 €	90 313 687,54 €
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 022 108,17 €	1 460 138,27 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	90 087 787,08 €	91 773 825,81 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	2 324 335,62 €	109 729,96 €
043 - Opérations d'ordre interne à section	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 324 335,62 €	109 729,96 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	92 412 122,70 €	91 883 555,77 €

En 2024, le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 106% conforme au taux de réalisation 2023.

Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement composées des produits de services, des dotations et des recettes fiscales.

Retraitées des produits de cessions, les recettes réelles de fonctionnement n'augmentent que de 1.40%.

A noter que les recettes fiscales diminuent de 0.59% du fait du rythme moins important des droits de mutation. Quant aux dotations, elles ne progressent seulement que de 4.42%.

La structure des recettes de fonctionnement reste néanmoins très proche de celle des années passées exception faite de l'année 2023 qui comme expliqué dans le rapport du CA 2023 avait permis d'encaisser des recettes non traitées des années antérieures.

	Recettes réelles de fonctionnement
Budget primitif 2024	85 961 587,00 €
Budget total (BP + DM)	86 882 713,00 €
Réalisé 2024	91 773 825,81 €
Pourcentage de réalisation	106%

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement (hors rattachement)							
Fiscalité directe (TF TFNB THRS Compensation)	53 251 857,00 €	54 044 208,00 €	54 442 271,00 €	56 873 740,00 €	58 122 015,54 €	63 693 610,00 €	64 576 634,00 €
Fiscalité indirecte (DMTO Droits de place, TLPE TCFE)	2 752 366,99 €	3 706 267,86 €	3 279 014,31 €	3 258 465,80 €	3 000 298,84 €	2 453 410,80 €	1 608 430,92 €
Dotation globale de fonctionnement (forfaitaire, DSU, DNP)	6 387 770,00 €	6 419 242,00 €	6 532 511,00 €	6 501 788,00 €	6 438 028,00 €	6 438 219,00 €	6 622 718,00 €
Participations des partenaires (Etat, Fsrif, Région, Département, CAF, etc.)	6 585 248,41 €	7 059 001,33 €	7 915 465,00 €	6 348 736,92 €	5 458 506,72 €	6 455 777,07 €	6 881 334,10 €
Produits de services	8 521 815,92 €	8 109 771,14 €	6 109 207,69 €	6 689 844,84 €	6 892 290,89 €	7 872 529,46 €	8 266 944,82 €
Cessions	1 363 026,87 €	4 333 571,72 €	221 638,00 €	392 034,88 €	2 200 852,00 €	764 451,00 €	1 421 841,90 €
Autres recettes de fonctionnement	2 251 838,73 €	2 372 612,10 €	1 644 502,57 €	1 350 978,30 €	1 887 341,02 €	1 609 950,54 €	1 593 015,07 €
Total des recettes de fonctionnement	81 113 923,92 €	86 044 674,15 €	80 144 609,57 €	81 415 588,74 €	83 999 333,01 €	89 287 947,87 €	90 970 918,81 €
Total des recettes de fonctionnement après retraitement des cessions	79 750 897,05 €	81 711 102,43 €	79 922 971,57 €	81 023 553,86 €	81 798 481,01 €	88 523 496,87 €	89 549 076,91 €
Evolution des recettes de fonctionnement après retraitement							
	2%	2%	-2%	1%	1%	8%	1%

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre enregistre toutes les recettes concernant la contribution des usagers au financement des services publics.

Il ne représente que 10% des recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions).

70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2023	2024 ÉVOLUTION	
70311 - Concessions cimetières	93 062,95 €	83 702,38 €	-10,06%
70312 - Redevances funéraires		66,00 €	
70321 - Stationnement et location voie publique	63 325,60 €	123 283,93 €	94,68%
70323 - Redevance occupation domaine public communal	31 034,00 €	147 242,83 €	374,46%
70328 - Autres droits de stationnement et location	78 009,22 €	14 519,73 €	-81,39%
70383 - Redevance de stationnement	1 067 478,38 €	578 583,75 €	-45,80%
70384 - Forfait de post-stationnement	707 142,47 €	784 575,17 €	10,95%
70388 -Autres redevances et recettes diverses	248 953,23 €	1 261 325,13 €	406,65%
7062 - Redevances services à caractère culturel	322 469,20 €	355 400,53 €	10,21%
70631 - Redevances services à caractère sportif	34 501,91 €	31 895,61 €	-7,55%
70632 - Redevances services à caractère loisir	51 951,73 €	39 776,44 €	-23,44%
7066 - Redevances services à caractère social	800 991,11 €	650 361,94 €	-18,81%
7067 - Redevances services périscolaires	3 257 030,67 €	3 455 554,64 €	6,10%
706888 - Autres prestations de service	818 776,69 €	908 331,61 €	10,94%
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	23 268,77 €	92 299,14 €	296,67%
70843 - Mise à dispo personnel CCAS	40 776,46 €	64 684,67 €	58,63%
70848 - Mise à dispo personnel autres organismes	105 429,09 €		-100,00%
70878 - Remboursement frais par d'autres redevables	230 710,06 €	293 883,85 €	27,38%
7088 - Produits activités annexes (abonnements)	83 379,17 €	53 444,47 €	-35,90%
TOTAL 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 058 290,71 €	8 938 931,82 €	10,93%

Les recettes du forfait post stationnement connaissent une diminution de 23% liée uniquement à des recettes des années 2022 titrées en 2023.

Le montant 2024 est dorénavant conforme au fonctionnement réel du service de mobilité urbaine.

FOCUS SUR LES REDEVANCES DE STATIONNEMENT PAYANT		
Recettes	au 70383 (redévances stationnement en voirie et	578 584,00 €
Recettes	FPS (70384)	784 575,00 €
Dépenses	Remboursement des FPS au	522,00 €
TOTAL 2024 STATIONNEMENT PAYANT		1 362 637,00 €

Le tableau suivant (page 12) détaille le produit des prestations de service concernant les activités « petite enfance », « péri et extra scolaire », « restauration scolaire » ainsi que les « activités sportives, culturelles et à caractère social ».

En 2024, la facturation s'est établie à 4 372 687 euros en augmentation de 1,75% par rapport à 2023.

Le montant titré atteint 4 532 989,16 euros en légère augmentation de 1,48% par rapport à 2023.

Le décalage entre le facturé de 4,37 M€ et le titré de 4,53 M€ s'explique par de nombreux titres non traités en 2023 et répercutés sur l'année 2024.

Unités facturées (hors restauration adultes)			
	2022	2023	2024
Petite Enfance			
Montant facturé	638 764,52 €	658 681,11 €	611 551,00 €
Nombre d'usagers (jeunes enfants inscrits)	324	326	287
Périscolaire/Extrascolaire			
Montant facturé - Accueil Périscolaire			
Matin/Soir	535 647,06 €	654 201,57 €	657 838,90 €
Elémentaire et maternelle			
Nombre d'usagers (enfants inscrits)	2 387	2 544	2 482
Montant facturé - Accueil de loisirs mercredis et vacances	791 577,53 €	875 175,45 €	943 716,86 €
Nombre d'usagers (enfants inscrits)	3 099	3 238	3 550
Montant facturé - Restauration Scolaire	1 635 614,23 €	1 794 232,49 €	1 844 871,76 €
Nombre d'usagers (enfants inscrits)	4 496	4 752	4 836
Montant total facturé - Extra et Périscolaire	2 962 838,82 €	3 323 609,51 €	3 446 427,52 €
Culture/Sports/Jeunesse/Famille			
Montant facturé - Fabrique Artistique et Numérique (FAN)	58 115,67 €	60 003,77 €	66 194,15 €
Nombre d'usagers	322	301	332
Montant facturé - CONSERVATOIRE	179 248,14 €	170 153,55 €	178 505,58 €
Nombre d'usagers	686	686	687
Montant facturé - Ecole Municipale des Sports (EMS)	35 163,28 €	34 263,58 €	31 927,91 €
Nombre d'usagers (enfants inscrits)	488	437	406
Montant facturé - CERCLE BOISSIERE	6 248,78 €	2 175,00 €	3 045,60 €
Nombre d'usagers	207	177	135
Montant facturé - CERCLE J	34 179,33 €	45 577,43 €	33 440,21 €
Nombre d'usagers (jeunes inscrits)	50	56	62
Montant total facturé	3 914 558,54 €	4 294 463,95 €	4 371 091,97 €

Rappelons que la Ville de Rosny-sous-Bois garantit l'accès pour tous les enfants à l'ensemble des services périscolaires, dans un contexte économique difficile tout en n'augmentant pas ses tarifs.

La Ville a déjà mis en place une tarification sociale « la cantine à moins d'1 € » visant à assurer l'accès à au moins un repas équilibré par jour avec la garantie d'une qualité nutritionnelle et souhaite développer ce volet social.

Le nouveau règlement périscolaire adopté en septembre 2024 est une mesure importante pour limiter le gaspillage alimentaire et mieux gérer les coûts liés aux activités périscolaires. En incitant les familles à réserver et annuler les activités de leurs enfants, cela permet non seulement de mieux prévoir le nombre d'enfants présents, mais aussi d'optimiser les ressources (notamment alimentaires) et la gestion du personnel.

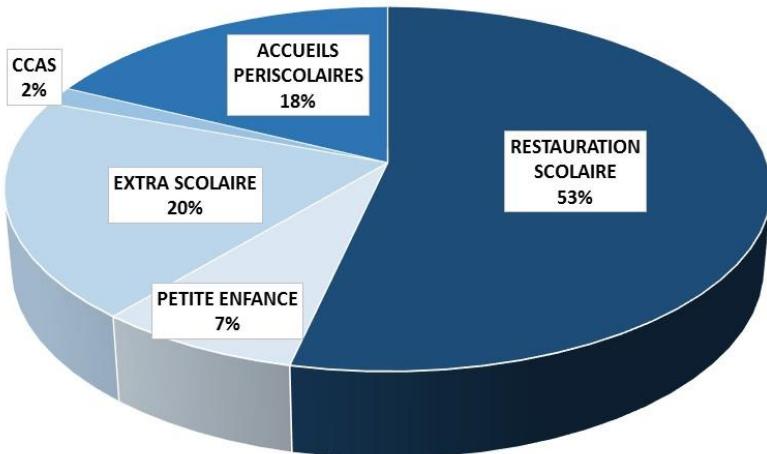
Cependant, le taux des impayés des factures périscolaires (restauration scolaire) représente

entre 12 % et 13 % des recettes. Cela signifie que chaque mois, entre 45 600 et 49 400 euros ne sont pas réglés, ce qui touche environ 380 familles.

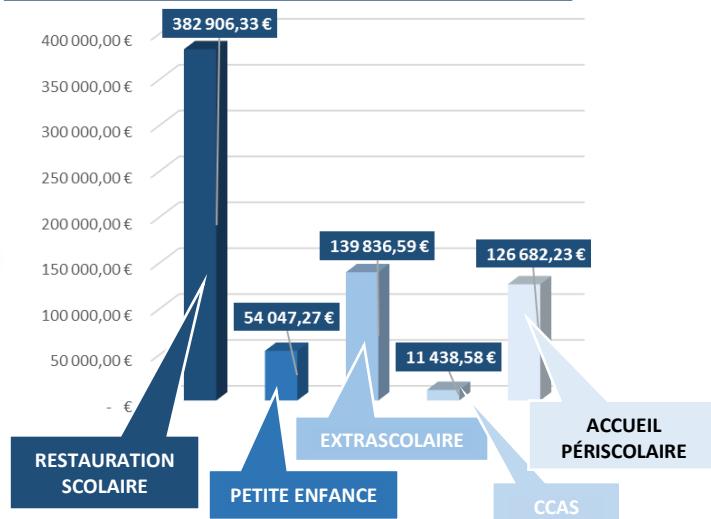
Afin d'éviter de transmettre systématiquement les dossiers de ces familles en impayés au Trésor public c'est-à-dire après deux relances, **une cellule « gestion des impayés » est créée** afin tout d'abord, d'identifier les familles en grande fragilité financière ou présentant des difficultés dans l'utilisation de l'outil de réservation puis ensuite de comprendre pourquoi ces ménages se retrouvent avec plusieurs factures non réglées pour enfin les accompagner en leur proposant des solutions de paiement adaptées et éviter ainsi que ces familles se retrouvent en situation de débiteurs dans les comptes du Trésor public.

Un travail collaboratif va donc être mis en place entre le service guichet famille chargé des inscriptions, le service régie-facturation chargé de la facturation et de l'encaissement et le CCAS pour l'accompagnement social des familles.

RÉPARTITION DES IMPAYÉS PAR ACTIVITÉ



MONTANT DES IMPAYÉS PAR ACTIVITÉ



Concernant la taxe sur l'électricité, l'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité en supprimant les taxes locales sur la consommation finale d'électricité pour les intégrer progressivement à la TICFE.

Depuis 2023 le transfert de la taxe communale (TCCFE) est intégrée au sein de l'accise sur l'électricité.

Chapitres 73 et 731 – Impôts et taxes

Dans leur ensemble les recettes fiscales chutent de 0,59% pénalisées par la baisse des droits de mutations (- 24,73%).

Les recettes fiscales représentent 73% des recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession).

Comme les années précédentes, les recettes fiscales de taxe foncière sont portées par la

revalorisation des « bases » pour tenir compte de l'inflation.

La Ville n'ayant pas augmenté ses taux, cette hausse se fonde pour mémoire, d'une part, sur la valorisation nationale des bases, et d'autre part, sur la livraison de nouveaux biens, ce qu'on appelle la hausse des bases « physiques ».

CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES	2023	2024 ÉVOLUTION
73111 - Impôts directs locaux	46 660 360,00 €	48 634 740,00 € 4,23%
73118 - Autres impôts locaux ou assimilés	1 153 521,00 €	62 165,00 € -94,61%
73211 - Attribution de compensation	15 879 729,00 €	15 879 729,00 € 0,00%
73212 - Dotation de solidarité communautaire	320 543,00 €	- € -100,00%
73331 - Fonds de solidarité des communes de la Ré	509 765,00 €	798 506,00 € 56,64%
7336 - Droits de place	4 784,83 €	- € -100,00%
73132 - Taxes sur les pylônes électriques	50 400,00 €	55 332,00 € 9,79%
73141 - Taxe consommation finale d'électricité	909 869,65 €	36 183,24 € -96,02%
73174 - Taxes locales sur la publicité extérieur	310 548,40 €	325 730,68 € 4,89%
73123 - Taxes additionnelles droits de mutation	1 582 559,73 €	1 191 185,00 € -24,73%
7388 - Autres taxes diverses	525,35 €	- € -100,00%
TOTAL CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES	67 382 605,96 €	66 983 570,92 € -0,59%

Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations et participations d'un montant de 12 705 546,10 € en 2024 augmentent de 4,42% par rapport à 2023.

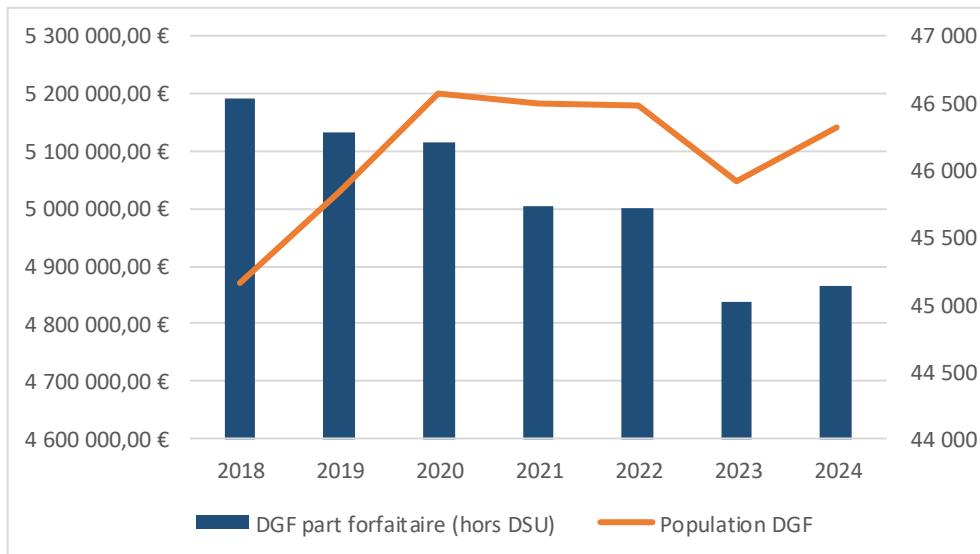
Les dotations et participations représentent 14% des recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession).

En 2024, la dotation forfaitaire (DGF hors dotations de solidarité urbaine) de la Ville s'est élevée à 4 864 429 euros ce qui ne représente même pas 1% de revalorisation par rapport à 2023.

Au total depuis 2020, la DGF forfaitaire a baissé de 4,87% alors que l'inflation atteint +10% depuis 2020.

Comme identifié sur le graphique, depuis 2021 la part forfaitaire actualisée chaque année en fonction du nombre d'habitants (population DGF) ne correspond plus à l'évolution de la population rosnée. **La Ville n'a pas d'autre choix pour éviter l'effet ciseau de continuer à maîtriser ses dépenses comme il sera expliqué plus loin.**

74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		2023	2024 ÉVOLUTION
74111 - Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) - Part forfaitaire	4 838 176,00 €	4 864 429,00 €	0,54%
741123 - Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (I)	1 161 786,00 €	1 310 421,00 €	12,79%
741127 - Dotation nationale de péréquation	438 257,00 €	447 868,00 €	2,19%
744 - FCTVA	62 197,62 €	125 782,92 €	102,23%
74718 - Autres participations de l'État	275 284,45 €	361 966,93 €	31,49%
7472 - Participations des Régions	12 291,97 €	27 000,00 €	119,66%
7473 - Participations des départements	197 811,80 €	187 711,61 €	-5,11%
74758 - Participation autres groupements	6 455,00 €	18 533,34 €	187,12%
7476 - Sécurité sociale et organismes mutualistes		64 022,69 €	
74788 - Participations autres organismes	4 634 114,03 €	4 399 609,26 €	-5,06%
7482 - Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droit	2 186,00 €		-100,00%
74833 - État - Compensation au titre des exonérations	481 192,00 €	819 702,00 €	70,35%
7484 - Dotation de recensement	8 501,00 €	8 592,00 €	1,07%
7485 - Dotations pour les titres sécurisés	49 500,00 €	69 382,00 €	40,17%
74888 - Autres dotations		525,35 €	
TOTAL 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	12 167 752,87 €	12 705 546,10 €	4,42%



Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représentent 1% des recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession).

75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2023	2024 ÉVOLUTION
752 - Revenus des immeubles	687 455,74 €	699 371,76 €	1,73%
757 - Redevances versées par fermiers, concessionnaires	77 558,52 €	- €	-100,00%
75813 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires : marchés forains	- €	2 210,40 €	
7584 - Recouvrement sur créances admises en non valeur (avant en 77)	- €	3 212,53 €	
7588.. - Autres produits divers de gestion courante	50 419,71 €	225 899,67 €	348,04%
TOTAL 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	815 433,97 €	930 694,36 €	7,13%

La nouvelle nomenclature M57 a modifié certaines imputations comptables.

Dans l'ensemble, le chapitre 75 enregistre une augmentation de 7,13%.

Rappelons que ces recettes concernent notamment les loyers et charges encaissés issus du patrimoine immobilier de la Ville, du remboursement des assurances, etc

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

En augmentation de plus de 42%, les produits exceptionnels ont été portés par diverses cessions en 2024 :

➤ 42 avenue de la République à un particulier (délibération n°31 du conseil municipal du 27 juin 2019)

- parcelles dans le cadre des travaux de la ligne 15 de métro (délibérations n° 7 du conseil municipal du 11 février 2023, délibération n°19 du conseil municipal du 26 juin 2023) ;
- parcelles dans le cadre des travaux de la ligne 11 de métro (délibération n°14 du conseil municipal du 15 octobre 2020).

77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	2023	2024	ÉVOLUTION
7711 - Débits et pénalités perçus	2 373,90 €		-100,00%
7714 - Recouvrement des créances admises en non valeur	3 121,04 €		-100,00%
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 849,37 €		-100,00%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	2 778,00 €	38 296,37 €	1278,56%
775 - Produits des cessions d'immobilisations	764 451,00 €	1 421 841,90 €	86,00%
7788 - Produits exceptionnels divers	241 634,86 €		-100,00%
TOTAL 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 022 208,17 €	1 460 138,27 €	42,84%

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées de quatre postes principaux :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) ;**
- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) ;**
- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ;**
- **Les charges financières (chapitre 66)**

A ces catégories de dépenses, s'ajoutent :

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) ;**
- **Les atténuations de produit (chapitre 014) ;**
- **Les dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)**

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 85 699 856,16 euros dont 4 567 944,54 euros de dépenses d'ordre consécutives aux opérations comptables d'amortissement et provisions qui pour l'année 2024 totalise, avec le passage en M57, deux années d'amortissement.

Les dépenses réelles augmentent de 4,81% en 2024 par rapport à 2023.

DÉPENSES	CA 2023	CFU 2024
011 - Charges à caractère général	21 771 987,53 €	23 207 247,20 €
012 - Charges de personnel	42 573 659,00 €	44 543 894,86 €
014 - Atténuation de produits	2 755 880,35 €	2 756 021,20 €
65 - Autres charges de gestion	8 262 978,02 €	8 352 774,03 €
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION COURANTE	75 364 504,90 €	78 859 937,29 €
66 - Charges financières	1 899 219,37 €	2 237 131,02 €
67 - Charges exceptionnelles	143 444,65 €	34 843,31 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	77 407 168,92 €	81 131 911,62 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	3 900 328,82 €	4 567 944,54 €
043 - Opérations d'ordre interne à section	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 900 328,82 €	4 567 944,54 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	81 307 497,74 €	85 699 856,16 €

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement reste stable par rapport à 2023 avec 97,5% de réalisation.

Dépenses réelles de fonctionnement	
Budget primitif 2024	82 234 117,00 €
Budget total (BP + DM)	83 253 117,00 €
Réalisé 2024	81 131 911,62 €
Pourcentage de réalisation	97,5%

Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent principalement les dépenses liées à l'activité des services (hors masse salariale) ainsi que celles destinées au fonctionnement des bâtiments (fluides, maintenance).

Il représente 28,62% des dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles)

Alors, qu'en 2023, ce chapitre enregistrait une augmentation de 5,34% par rapport à 2022 et totalisait 21 771 987,53 €, l'inflation qui a perduré sur 2024 engendre une nouvelle hausse de 6,59%.

011 - Charges à caractère général	CA 2023	CFU 2024	Evolution
6042 - Achats de prestations de services	659 616,55 €	767 106,95 €	16,30%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	5 859 620,20 €	5 593 498,64 €	-4,54%
611 - Contrats de prestations de services	8 557 257,49 €	9 980 023,13 €	16,63%
613 - Locations	832 416,11 €	712 635,74 €	-14,39%
614 - Charges locatives et de copropriété	190 197,10 €	235 437,89 €	23,79%
615 - Entretien et réparations	1 789 620,31 €	2 101 714,76 €	17,44%
616 - Primes d'assurances	211 048,08 €	373 298,54 €	76,88%
617 - Études et recherches	221 014,32 €	6 410,47 €	-97,10%
618 - Divers services extérieurs	779 660,74 €	600 195,26 €	-23,02%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	280 411,78 €	289 677,06 €	3,30%
623 - Publicité, publications, relations publiques	730 447,95 €	637 592,09 €	-12,71%
624 - Transports de biens et transports collectifs	51 024,16 €	111 770,87 €	119,05%
625 - Déplacements et missions	89 971,07 €	116 939,88 €	29,97%
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	258 288,34 €	192 450,42 €	-25,49%
627 - Services bancaires et assimilés	11 068,56 €	9 045,73 €	-18,28%
628 - Divers autres services extérieurs	809 931,47 €	970 033,64 €	19,77%
63 - Autres impôts, taxes et versements assimilés	440 393,30 €	509 416,13 €	15,67%
TOTAL 011 - CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	21 771 987,53 €	23 207 247,20 €	6,59%

Les dépenses de fluides fortement impactées par les crises successives résistent du fait d'une maîtrise des consommations suivies par les directions techniques de la Ville.

Rappelons que l'année 2023 n'est pas représentative puisque de nombreuses factures avaient été bloquées par la Ville vis-à-vis de son fournisseur d'énergie. En effet, les montants facturés ne correspondaient pas au réellement consommé.

011 - Charges à caractère général - détail des fluides	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
60611 - Eau	328 797,16 €	384 511,05 €	318 479,53 €
60612 - Energie - Electricité (bâtiments, feux tricolores)	1 060 410,47 €	2 641 008,42 €	2 177 021,22 €
60613 - Chauffage urbain (géothermie)	714 865,49 €	522 255,85 €	548 192,64 €
60618 - Autres (gaz)	272 346,78 €	553 597,11 €	813 285,46 €
60621 - Combustible (bouteille propane)	0,00 €	186,00 €	443,00 €
60622 - Carburant	184 113,31 €	267 186,24 €	187 063,92 €
TOTAL FLUIDES	2 560 533,21 €	4 368 744,67 €	4 044 485,77 €

À noter que la nature 6042 liée aux achats de goûters, spectacles et sorties est en augmentation de + 100 000 € par rapport au CA 2023. Ils ont en effet connu une hausse de 16,30%, toujours par rapport au CA 2023. Les petits rosnéens ont pu bénéficier de gouters gratuitement lors des activités périscolaires et assister à des séances de cinéma, théâtre, patinoire ou encore bowling.

Des ateliers de lecture ont également été mis en place dans les centres de loisirs.

Autre hausse : la nature 611 - Contrats de prestation de service avec + 16%, hausse principalement portée par la restauration scolaire et le nouveau marché d'entretien ménager qui du fait de l'ouverture de 3 nouvelles structures en septembre 2024 a augmenté de 20%. **De plus, la mise en place des bus Titus 100% électrique a conduit à une hausse de 15%.**

détail du 611 - contrats de prestations de serviceS	CA 2023	CFU 2024	Evolution	Observations
BATIMENTS	0,00 €	491 153,92 €	5%	des contrats de maintenance qui intègrent deux nouvelles écoles
CRECHES	281 918,61 €	292 959,03 €	-2%	non renouvellement du marché avec People & baby faute de rapport qualitatif
CULTURE	2 935,20 €	2 935,20 €	0%	
DSI	271 614,06 €	190 651,67 €	-11%	Baisse sensible en raison de la sortie d'Orange et data center déménagé à Lognes
EDUCATION	301 328,23 €	420 101,43 €	20%	Nouveau contrat d'entretien ménager dans les écoles et centre de loisirs avec 3 nouvelles structures
ESPACESPUB	226 435,44 €	202 821,51 €	-10%	reprise en régie de certaines opération d'enlèvement des dépôts sauvages
COMMUNICATION EVENT	10 700,65 €	0,00 €		
GARAGE	2 500,00 €	0,00 €		
PERISCO	4 673 406,67 €	5 211 368,59 €	12%	augmentation des rationnaires de 10% et clause de révision des prix du marché Elior
SANTE	4 370,71 €	3 452,38 €	5%	
SOLIDARITE	16 594,01 €	10 268,77 €	-38%	
SPORTS	1 369 542,22 €	1 249 546,55 €	-13%	baisse de la compensation (avantage n°4 du 19 novembre 2024)
URBA	1 434 901,88 €	1 904 764,08 €	15%	Nouveaux bus électriques Titus en année pleine et clause de révision de prix
	8 596 247,68 €	9 980 023,13 €	16,10%	

Chapitre 012 – Les charges de personnel

C'est le premier poste de dépenses de la Ville. Il représente 54,93 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles).

En 2023, les charges de personnel s'élevaient à 42 573 659 € et représentaient 55,10% des dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles).

012 - Charges de personnel	CA 2023	CFU 2024	Evolution
6218 - Autre personnel extérieur au service	63 496,06 €	153 859,78 €	142,31%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 199 148,00 €	1 312 140,43 €	9,42%
641 - Rémunération du personnel	30 152 238,55 €	31 221 428,95 €	3,55%
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 794 809,41 €	11 450 019,07 €	6,07%
647 - Autres charges sociales	363 966,98 €	379 346,27 €	4,23%
648 - Autres charges	0,00 €	27 100,36 €	
TOTAL 012 - CHARGES DE PERSONNEL	42 573 659,00 €	44 543 894,86 €	4,63%

Les principales évolutions au sein du chapitre 012 sont les suivantes :

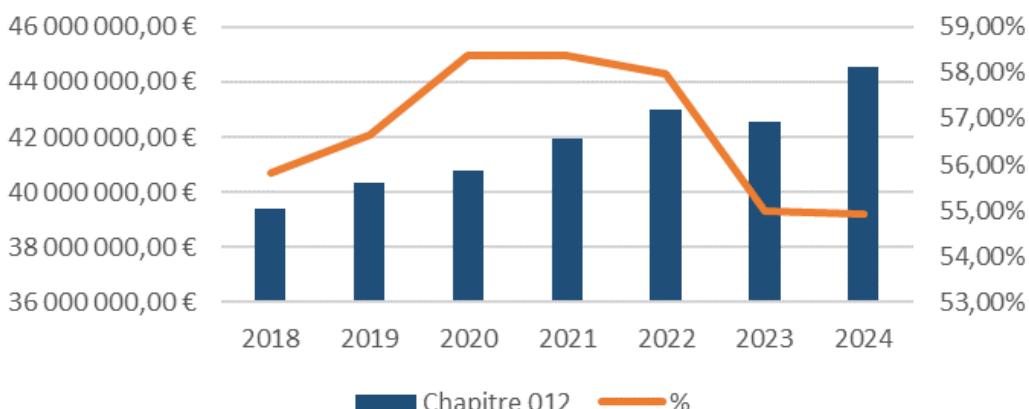
- Les facteurs exogènes avec l'**augmentation du point d'indice en juillet 2023 et la revalorisation du smic impactées en année pleine en 2024**. A cela s'est ajoutée l'**augmentation du remboursement des titres de transports** à hauteur de 75% en septembre 2023 au lieu de 50% et supporté en année pleine en 2024.
- Deux éléments cumulés justifient l'augmentation significative sur la nature 6218 – Autre personnel extérieur au service :
 - **Paiement des factures d'intérim pour la petite enfance** : face au manque de personnel dans nos

structures petite enfance, la Ville a décidé de recourir à des agents en intérim afin de garantir la continuité du service proposé aux familles. Un montant de 12 500 euros a été mandaté en 2024 pour le paiement de factures d'intérim à la petite enfance.

- **Modification du paramétrage informatique des agents en activité accessoire**. Cette modification concerne les professeurs de l'Éducation nationale intervenant dans le cadre des activités périscolaires. Auparavant les rémunérations étaient ventilées sur la nature 64131 et maintenant au 6218.

012 - Masse salariale (en euros)	CA 2023	CFU 2024
Montant total	42 573 659,00 €	44 543 894,86 €
<i>dont incompressible</i>	37 410 000,00 €	39 414 000,00 €
<i>dont HS</i>	662 000,00 €	717 000,00 €
<i>dont vacataires enfance</i>	- €	2 529 172,15 €
<i>dont astreintes</i>	466 000,00 €	472 000,00 €
<i>dont revalorisation régime indemnitaire</i>	42 000,00 €	100 000,00 €

**ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE COMPARÉE
À SON IMPACT
SUR LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**



Depuis deux ans, la Ville tend à maîtriser sa masse salariale qui en 2024 représente 54,93% des dépenses réelles de fonctionnement comparé à 2023 (55,10%). Le taux 2024 est le plus faible taux depuis 2018. **Fruit d'un travail conduit par la Direction des ressources humaines avec l'ensemble des directions de la Ville, dans une logique de dialogue de gestion autour d'objectifs transparents de gestion des enveloppes de remplacements, d'heures**

supplémentaires et d'effectifs adaptés à chaque secteur, ce résultat encourageant et recommandé par la Chambre régional des comptes concilie qualité du service public et développement des compétences.

Les CTR (commissions internes de recrutement) mises en place en 2017 ont fait leur preuve grâce à la qualité des échanges entre la DRH et les directions.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion

Ce chapitre est principalement marqué par la hausse des subventions et participations versées. Il représente 10,30% des dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles.

Les subventions aux associations ont été ajustées en utilisant la critérisation

approuvée en conseil municipal du 16 novembre 2023.

La subvention du CCAS augmente de presque 50 000 € consécutivement à la création de postes au sein du service coordination gérontologique. Le CFU 2024 du CCAS est présenté en conseil d'administration du 23 juin 2025.

Secteurs	CA 2023	CFU 2024	Informations
ASSOS	2 038 947,25 €	1 969 416,00 €	subventions aux associations
CCAS	3 163 835,00 €	3 208 410,97 €	subvention au CCAS
CITOACC	2 575,00 €	- €	contribution SIFUREP
COMPUB	35 046,90 €	40 695,44 €	adhésion syndicats urbains
CRECHES	80 933,40 €	83 766,00 €	achat places crèche Cavaré
DRHPAIE	425 941,95 €	412 972,79 €	indemnités et cotisations élus
DSI	386 785,20 €	323 244,92 €	licences informatiques
EDUCATION	15 640,45 €	18 167,51 €	frais de scolarité hors rosnéens et redevance logiciel
ESPACESPUB	148 601,36 €	72 155,29 €	contribution bouches d'incendie et Parc Avron
FINANCES	1 930 583,36 €	2 176 886,25 €	FCCT, BSPP
FONCIER	18 176,77 €	11 952,46 €	contribution IGC
FORM	- €	3 768,00 €	formation des élus
JEUNESSE	- €	20 285,00 €	projets jeunes et bourses et prix
JURIDIQUE	- €	8 488,44 €	amendes
QUARTIERS	- €	116,96 €	bourses et prix
SANTE	2 448,00 €	2 448,00 €	licences informatiques
TOTAL chapitre 65	8 262 978,02 €	8 352 774,03 €	

Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) augmente de 12 % pour s'établir en 2024 à 1 103 120,21 €. Le montant versé à GPGE était de 982 967,36 € en 2023.

La participation aux frais de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers (BSPP) de 1 004 346,95 € en 2024 a très peu augmenté entre 2023 et 2024 (+ 7 271 €).

Chapitre 014 – Atténuations de produits

D'un montant de 2 756 021,20 euros, ce poste est relativement stable d'une année sur l'autre.

Le Fond national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est un prélèvement sur ressources fiscales opéré à la suite de la suppression de la taxe professionnelle.

Le prélèvement global, toutes collectivités confondues, s'élève à 30,5 M€.

C'est donc un mécanisme pérenne destiné à assurer la stricte neutralité financière de la réforme de taxe professionnelle et Rosny-sous-Bois y participe à hauteur de 9%.

LE RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

L'exécution de la section d'investissement pour 2024 peut être synthétisée ainsi :

DEPENSES	CA 2023	CFU 2024
20 - Immobilisations incorporelles	867 837,10 €	625 142,22 €
204 - Subventions d'équipement versées	165 945,03 €	139 937,08 €
21 - Immobilisations corporelles	9 477 027,17 €	6 261 784,38 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €
Opérations d'équipement	17 733 353,54 €	13 342 906,17 €
Restes à réaliser (RAR)	7 294 298,23 €	7 926 000,40 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	35 538 461,07 €	28 295 770,25 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	829 295,34 €	1 901,56 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 448 313,40 €	6 746 400,48 €
13 - Remboursement Etat		10 500,00 €
Restes à réaliser (RAR)	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	7 277 608,74 €	6 758 802,04 €
45... Chapitres d'opérations pour compte de tiers	68 753,94 €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	42 884 823,75 €	35 054 572,29 €
040 - Opération d'ordre entre sections	2 324 335,62 €	109 729,96 €
041 - Opération d'ordre intersection	2 031 765,53 €	7 982 068,67 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 356 101,15 €	8 091 798,63 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		47 240 924,90 € 43 146 370,92 €

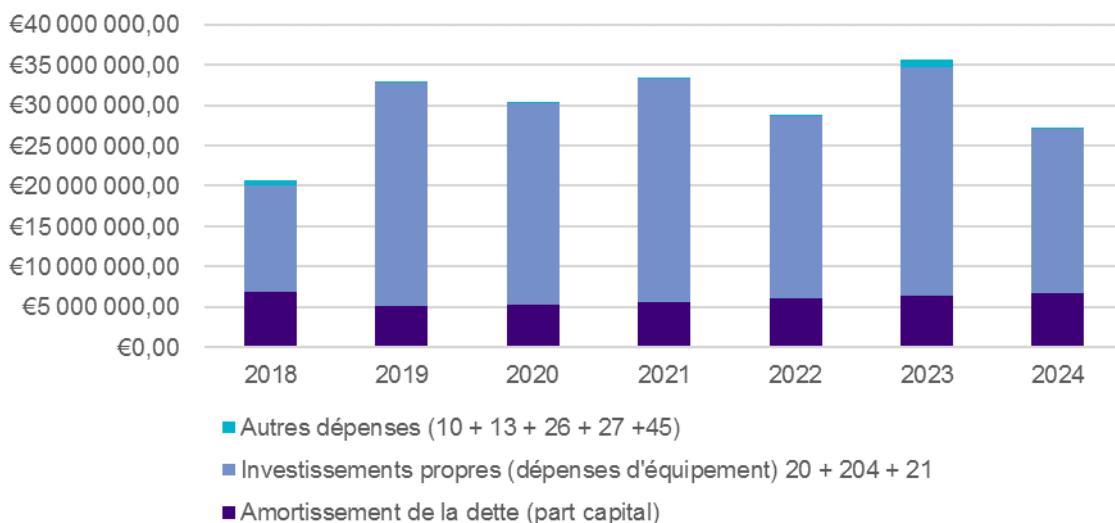
Hors restes à réaliser, les dépenses réelles d'investissement atteignent **27 128 571,89 €**. Le pourcentage de réalisation atteint 69,2% contre 72% en 2023.

L'explication se trouve dans les nombreuses situations de travaux des deux chantiers Mermoz/Bois Perrier non encore réceptionnées à la date de clôture des comptes 2024.

Dépenses réelles d'investissement	
Budget primitif 2024	31 630 206,00 €
Budget total (BP + DM + Reports 2023)	39 183 704,23 €
Réalisé 2024	27 128 571,89 €
Pourcentage de réalisation	69,2%

HORS RESTES A REALISER	CA 2023	CFU 2024	ÉVOLUTION
20 - Immobilisations incorporelles (hors 204)	867 837,10 €	625 142,22 €	- 0,28 €
204 - Subventions d'équipements versées	165 945,03 €	139 937,08 €	- 0,16 €
21 - Immobilisations corporelles	9 477 027,17 €	6 261 784,38 €	- 0,34 €
23 - immobilisations en cours	- €	- €	
Total des opérations d'équipement	17 733 353,54 €	13 342 906,17 €	- 0,25 €
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	28 244 162,84 €	20 369 769,85 €	- 0,28 €
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	829 295,34 €	1 901,56 €	- 1,00 €
13 - Remboursement Etat	- €	10 500,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 448 313,40 €	6 746 400,48 €	0,05 €
TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES	7 277 608,74 €	6 758 802,04 €	- 0,07 €
45... - Total des opérations pour compte de tiers	68 753,94 €	- €	- 1,00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	35 590 525,52 €	27 128 571,89 €	- 0,24 €

Poids de différentes dépenses réelles d'investissement depuis 2018



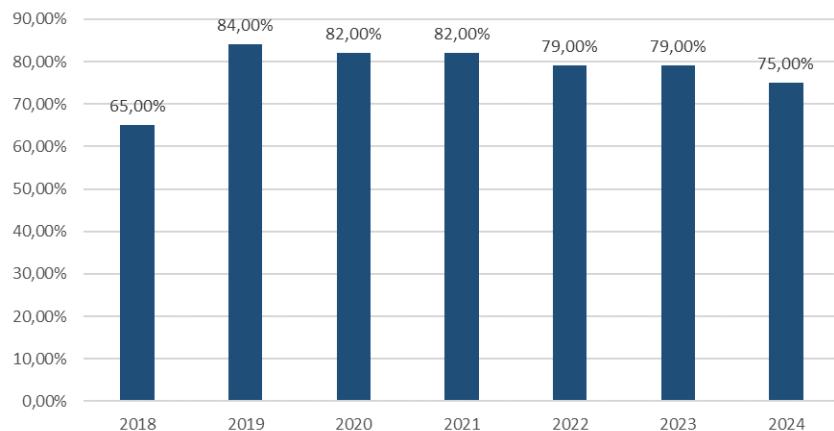
Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement les dépenses sur opérations d'équipement pour 13 342 906,17 € auxquels s'ajoutent 7 026 863,68 €

de dépense d'investissement hors opération (comptes 20, 204 et 21).

Hors RAR, les dépenses d'équipement totalisent 20 369 769,85 €.

POIDS DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DANS LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



Pour 2024, les dépenses par politiques publiques se répartissent ainsi :

POLITIQUE PUBLIQUE	RÉALISÉ 2024
EDUCATION/PÉRISCOLAIRE	10 850 870,99 €
CADRE DE VIE	6 752 963,20 €
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 724 853,68 €
COHÉSION SOCIALE ET DU TERRITOIRE	1 370 454,60 €

Le financement de l'investissement

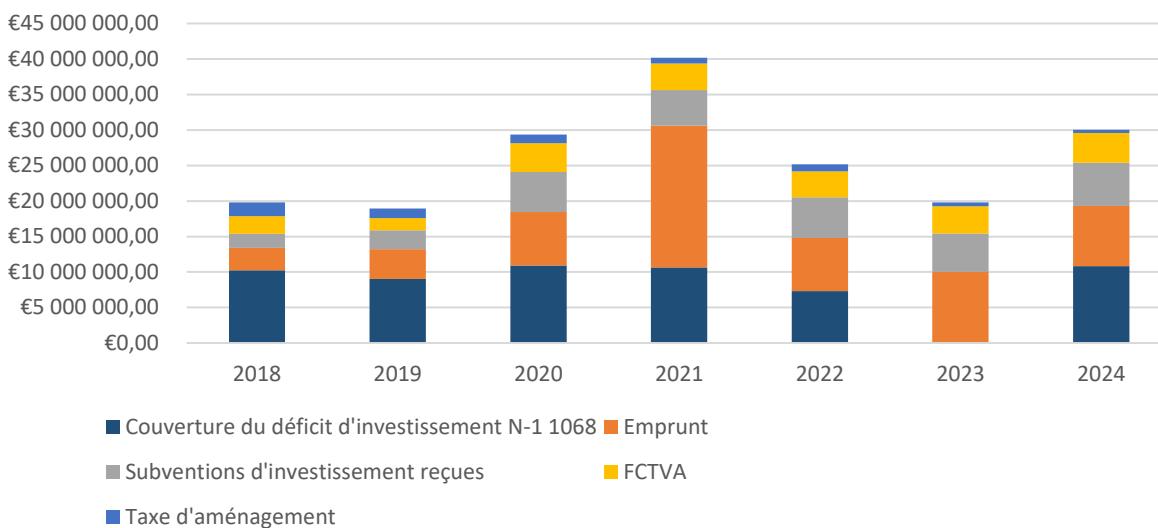
Les investissements sont principalement financés par :

- les recettes récurrentes (principalement la taxe d'aménagement et le fonds de compensation de la TVA) ;
- les subventions ;
- l'autofinancement ;
- l'emprunt.

Ces financements se répartissent ainsi :

RECETTES	CA 2023	CFU 2024
13 - Subventions	5 418 537,74 €	6 092 385,34 €
16 - Emprunts	10 000 000,00 €	8 492 478,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	2 228,69 €
Restes à réaliser (RAR)	7 895 184,47 €	6 102 270,37 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	23 313 722,21 €	20 689 362,40 €
10 - Dotations	4 384 765,25 €	4 647 062,33 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		10 811 696,12 €
165 - Cautions	1 627,55 €	
27 - Autres immobilisations financières	1 289 148,50 €	
Restes à réaliser (RAR)	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	5 675 541,30 €	15 458 758,45 €
45..2 Compte de tiers	86 442,44 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	29 075 705,95 €	36 148 120,85 €
040 - Opération d'ordre entre sections	3 900 328,82 €	4 567 944,54 €
041 - Opération d'ordre intersection	2 031 765,53 €	7 982 068,67 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 932 094,35 €	12 550 013,21 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	35 007 800,30 €	48 698 134,06 €

Détails des recettes d'investissement depuis 2018



Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Sur les **6 092 385,34 €** encaissés en 2024 :

- **4 643 442,96 €** correspondent à des subventions accordées par nos cofinanceurs pour des projets structurants que sont :
 - La construction du groupe scolaire Mermoz ;
 - La rénovation de la maternelle Bois Perrier ;
 - La réhabilitation de la médiathèque Yourcenar ;
 - Le remplacement des fenêtres de l'école Raspail et du Centre ;
 - Le plan lumière
 - La création d'un stake-park
 - Le transfert de gestion de parcelles dans le cadre de la ligne 15 ;

(Les montants et cofinanceurs sont détaillés dans le tableau ci-après).

- **528 013 €** correspondent au produit des amendes de police ;
- **689 000 €** concernent la rétrocession de la résidence autonomie Camille Barroy ;
- **216 929,38 €** reversés par GPGE dans le cadre des 1000 quartiers innovants subventionnés par la Région Ile-de-France ;
- **15 000 €** en provenance du Département de la Seine-Saint-Denis pour le projet culturel Agir IN.

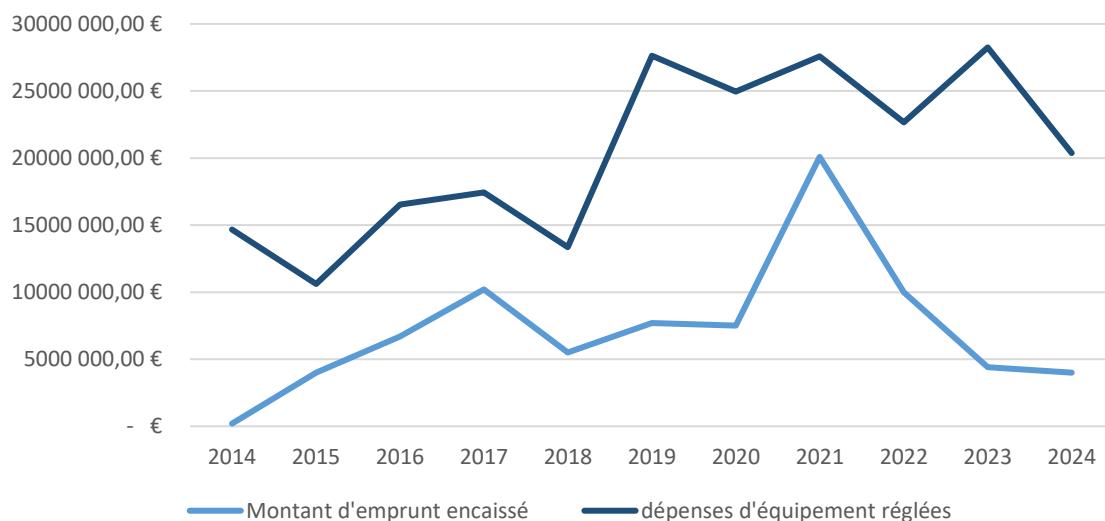
Libellé	Montant TTC ENCAISSES EN 2024	Libellé tiers
SUBVENTION TABLES DE TEQBALL	1 794,00	CONSEIL REGIONAL D'IDF
SUBVENTION LOGICIEL BILLETERIE CINEMA	7 680,00	CONSEIL REGIONAL D'IDF
CREATION AIRE STREET WORK OUT	13 281,60	AGENCE NATIONALE DU SPORT
SUBV JARDINS PARTAGES ET COLLECTIFS	68 795,30	PREFECTURE DE LA SEINE SAINT
SUBVENTION CREATION SKATEPARK	27 660,00	AGENCE NATIONALE DU SPORT
SUBVENTION ACTEE SEQUOIA GS MERMOZ	19 306,62	METROPOLE DU GRAND PARIS
Remplacement des cameras suite aux émeutes	24 616,50	PREFECTURE DE LA SEINE SAINT
Remplacement des cameras suite aux émeutes	18 000,00	PREFECTURE DE LA SEINE SAINT
Remplacement des cameras suite aux émeutes	1 250,00	PREFECTURE DE LA SEINE SAINT
Remplacement des cameras suite aux émeutes	17 962,50	PREFECTURE DE LA SEINE SAINT
REHABILITATION DE LA MEDIATHEQUE	2 637,70	PREFECTURE DE LA SEINE SAINT
DSIL 2022 REMPL DES FENETRE ECOLE RASPAIL ET CENTRE	111 466,00	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET D
FINANCEMENT TRV AMENAGEMENT RUE LA	158 804,00	IDFM
FINANCEMENT TRV AMENAGEMENT RUE LA	741 084,00	IDFM
REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE	5 056,00	PREFECTURE DE LA SEINE SAINT
REHABILITATION DU POSTE DE POLICE APRES	24 507,85	PREFECTURE DE LA SEINE SAINT
CHGT VITRINE HDV APRES VILENCES URBAINES	2 295,00	PREFECTURE DE LA SEINE SAINT
SUBV FRANCHISES DES 9 VEHICULES	3 000,00	PREFECTURE DE LA SEINE SAINT
SOLDE SUBVENTION AMENAGEMENT ARCHIVES	44 035,30	CONSEIL REGIONAL D'IDF
SUBVENTION AMANAGEMENT ARCHIVES	50 000,00	PREFECTURE DE LA REGION ILE
Subv SOUTIEN EQUIPEMENT POLICE	21 703,00	CONSEIL REGIONAL D'IDF
RENOVATION ECOLE MATERNELLE BOIS	372 005,70	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET
RENOVATION GYMNASSE FELIX EBOUE	20 000,00	DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT
SUBVENTION SIPPEREC 2021 ECLAIRAGE	10 427,19	SIPPEREC
SUBVENTION SIPPEREC 2021 ECLAIRAGE	6 587,25	SIPPEREC
SUBVENTION SIPPEREC 2021 ECLAIRAGE	31 191,24	SIPPEREC
Subv achat d'infrastr de recharge en partenariat	4 651,16	SIPPEREC
SUBVENTION ADEME VENTILATION NATURELLE	231 605,00	ADEME
subv Aide à l'investissement ALSH Simone Veil	56 000,00	CAF
fonds nationaux Aide à l'investissement ALSH	300 000,00	CAF
TRAVAUX DE DEPLACEMENT DE FIBRE	55 190,12	CAF
TRAVAUX DE DEPLACEMENT DE FIBRE	12 813,69	CAF
TGA SGP 2024 - ENTONNEMENT	28 444,86	CAF
TGA 2024 SGP GARE BOIS PERRIER +	1 070 967,25	CAF
TGA 2024 SGP PARKING GIRODIT	279 692,32	CAF
ALSH S VEIL	156 000,00	CAF
PLAN MERCREDI ALSH COTEAU BEAUCLAIR	300 000,00	CAF
TVX RUE LAENNEC -	208 781,12	VILLE DE VILLEMONBLE
Plan du mercredi 2023 ALSH DOLTO	23 643,89	CAF
Plan du mercredi 2023 DOLTO	110 506,80	CAF
TOTAL 2024	4 643 442,96	

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Comme indiqué en page 7, un état détaillé de la dette propre de la Ville arrêté au 31 décembre 2024 est annexé au CFU.

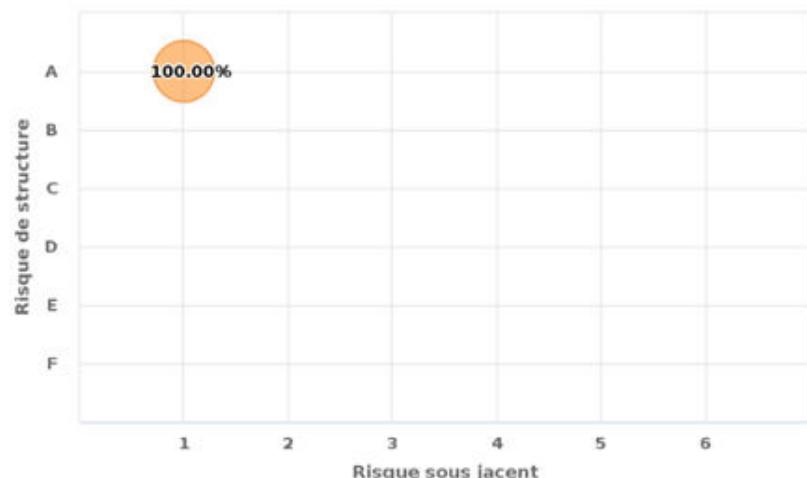
En 2024, la Ville a pu compter sur son autofinancement pour n'emprunter que 4M€ permettant ainsi dans un contexte de hausse des taux tout au long de l'année de maîtriser son endettement.

Financement des dépenses d'équipement par l'emprunt



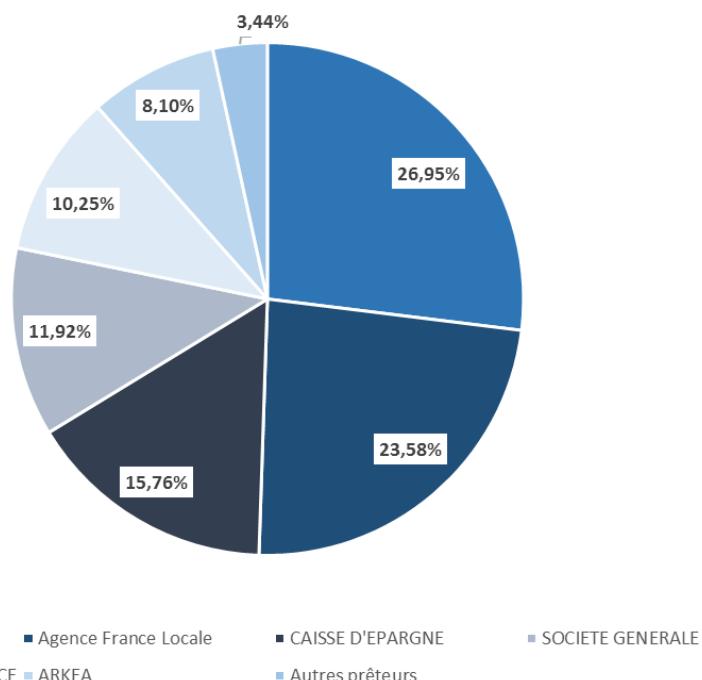
En 2024, la Ville affiche une dette intégralement classée « 1A » (produits non risqués) selon les critères de la charte de

bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gessler ».



La répartition de la dette par prêteur s'établit ainsi :

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	22 568 173 €	26,95%
Agence France Locale	19 746 667 €	23,58%
CAISSE D'EPARGNE	13 191 749 €	15,76%
SOCIETE GENERALE	9 982 484 €	11,92%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	8 580 008 €	10,25%
ARKEA	6 779 500 €	8,10%
Autres prêteurs	2 881 369 €	3,44%
Ensemble des prêteurs	83 729 950 €	100,00%



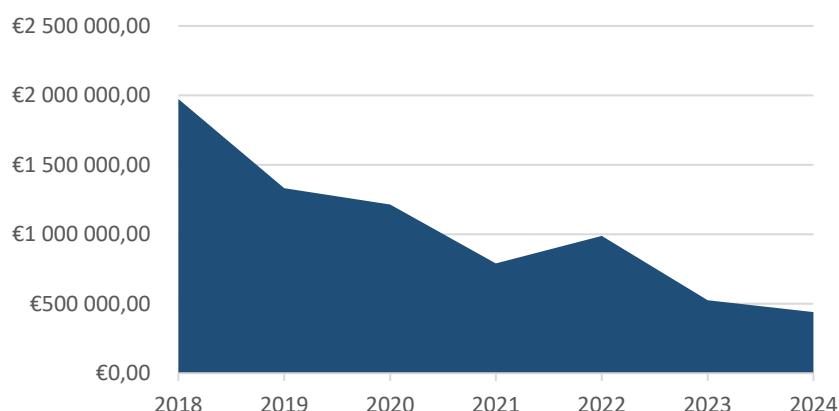
- SFIL CAFFIL
- Agence France Locale
- CAISSE D'EPARGNE
- SOCIETE GENERALE
- CREDIT FONCIER DE FRANCE
- ARKEA
- Autres prêteurs

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

En 2024, les dotations, fonds divers et réserves enregistrent une hausse de 5,98% portée par le FCTVA.

La taxe d'aménagement continue de chuter.

Taxe d'aménagement



FOCUS – NOUVELLE ANNEXE VERTE

Le cadre réglementaire de présentation du CFU évolue, sous l'effet de l'article 191 de la Loi de finances initiale 2024, qui impose désormais aux collectivités locales de plus de 3500 habitants de fournir une annexe retraçant « l'impact du budget pour la transition écologique ».

Le décret du 16 juillet 2024 définit la fameuse annexe verte.

Il s'agit d'analyser les impacts positifs ou négatifs de nos dépenses d'investissement sur l'environnement à partir du CFU et donc à partir des dépenses réalisées.

L'annexe appelée "impact du budget pour la transition écologique" porte sur les seules dépenses d'investissement et distingue les dépenses selon qu'elles contribuent négativement ou positivement à la transition écologique au regard de la taxonomie européenne.

Les 6 objectifs environnementaux de la taxonomie européenne

1 Atténuation
du changement climatique



3 Utilisation durable et protection
des ressources aquatiques et marines



5 Prévention et contrôle
de la pollution



2 Adaptation
au changement climatique



4 Transition
vers une économie circulaire



6 Protection et restauration
de la biodiversité et des écosystèmes



Pour le CFU 2024, seul l'objectif 1 "Atténuation du changement climatique" est étudié.

Pour le CFU 2025, deux objectifs : le 1 et le 6

Le décret du 16 juillet 2024 précise qu'à compter du CFU 2027, tous les objectifs seront concernés.

Une présentation de la méthode adoptée à Rosny-sous-Bois a été présentée en commission ressources du 29 avril 2025 ouvert à tous les Présidents de groupe.

Pour améliorer la lecture de l'annexe C3.1 du CFU 2024, il est remis le résultat du travail interdirections.

Nature	Libellé	Cadre de vie			Patrimoine bâti			Observations
		Favorable	Neutre	Défavorable	Favorable	Neutre	Défavorable	
2031	Frais d'études	X	X					Impact positif du Plan vélo et du Parc du Plateau d'Avron
2111	Terrains nus	X				X		Si l'acquisition vise un aménagement en espaces verts, impact positif.
2115	Terrains bâties	X				X		
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	X	X					pour les espaces verts et les investissements de sécurisation piétons
21312	Travaux sur bâtiments scolaires				X			amélioration thermique
21318	Travaux sur autres bâtiments publics				X			amélioration thermique
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Batiments publics		X			X		
21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Batiments privés							Absence de dépenses
2138	Autres constructions							Absence de dépenses
2151	Réseaux de voirie		X					Absence de dépenses
2152	Installations de voirie		X					Absence de dépenses
21821	Matériel et transport ferroviaire							Absence de dépenses
21828	Autres matériels de transport						X	Acquisition de véhicules diesel

RATIOS

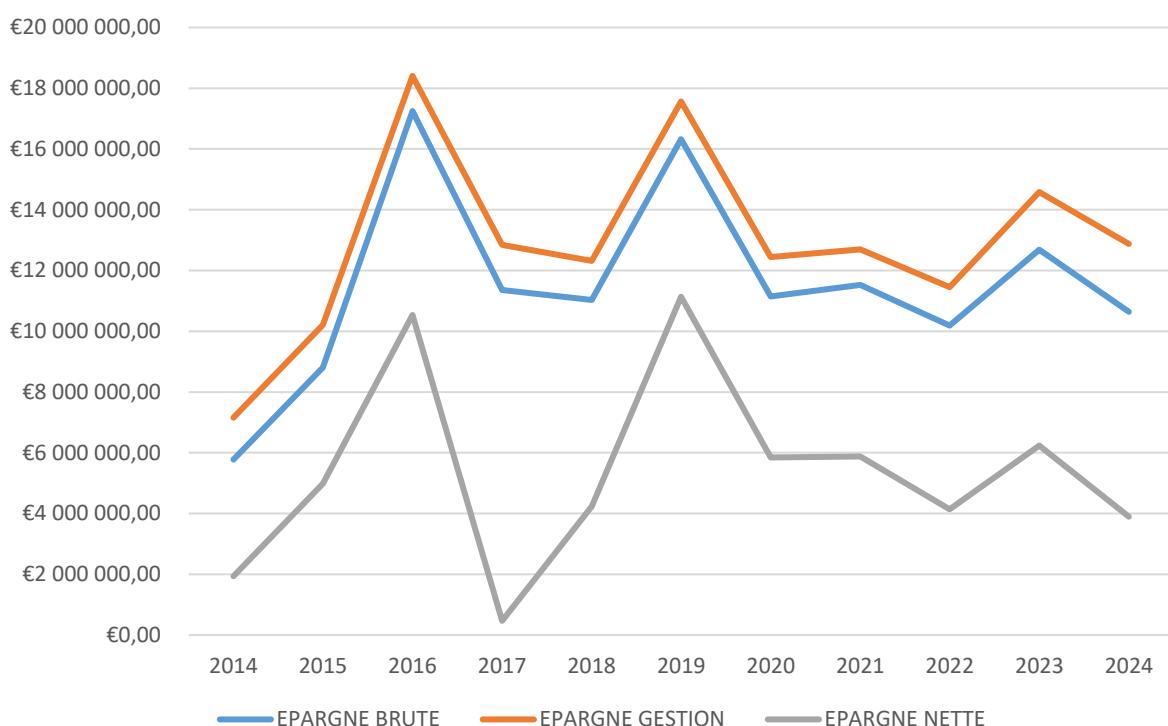
L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS

Après une chute en 2022, les trois niveaux d'épargne se redressent en 2023 mais se fragilisent à nouveau en 2024.

Les explications ont été apportées tout au long des pages 8 à 12.

L'année 2025 démontrera leur progression lors de la présentation du CFU 2025.

Les différents niveaux d'épargne en euros



L'épargne de gestion

Différence entre les produits et les charges courantes de fonctionnement. L'épargne de gestion reflète la capacité de la Ville à financer ses dépenses courantes.

Les charges d'intérêt de la dette sont donc exclues du calcul de l'épargne de gestion.

L'épargne brute

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute permet de

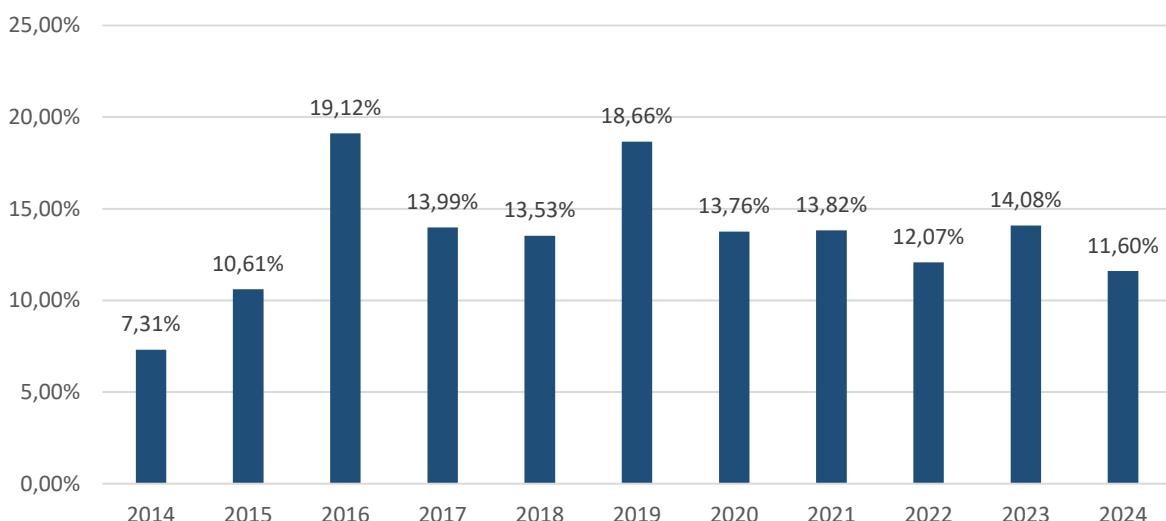
faire face au remboursement de la dette en capital et de déterminer la capacité à investir en limitant le recours à l'emprunt.

L'épargne nette

Calculée à partir de l'épargne brute après déduction du remboursement de la dette en capital. L'épargne nette permet de mesurer

la part des investissements nouveaux que la Ville peut autofinancer.

Taux épargne brute

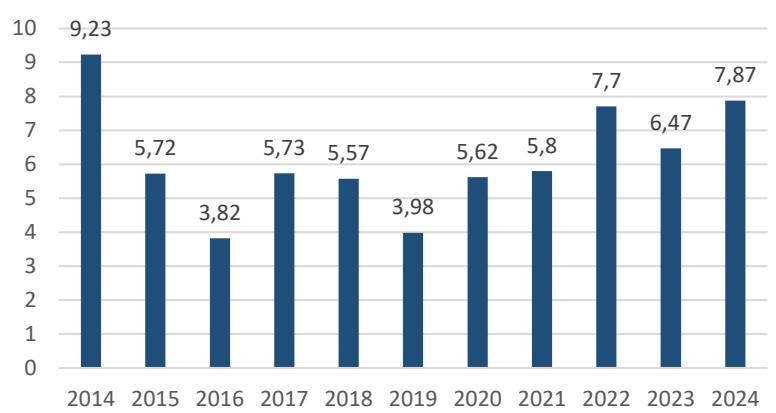


La capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le rapport entre l'épargne brute et l'encours de dette consolidée. Elle détermine le nombre

d'années théoriques nécessaires pour rembourser la dette si l'on y consacre la totalité de l'épargne brute.

Évolution de la capacité de désendettement en années



ANNEXE 1 – ÉVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
EPARGNE BRUTE	5 775 564,72 €	8 802 414,58 €	17 249 823,55 €	11 358 004,96 €	11 035 912,67 €	16 322 374,24 €	11 146 937,88 €	11 530 988,57 €	10 184 481,86 €	12 680 618,16 €	10 641 914,19 €
CHARGES FI	1 380 645,03 €	1 410 705,39 €	1 156 259,97 €	1 480 624,45 €	1 281 713,74 €	1 239 789,99 €	1 297 328,68 €	1 161 369,08 €	1 268 085,49 €	1 899 219,37 €	2 237 131,02 €
EPARGNE GESTION	7 156 209,75 €	10 213 119,97 €	18 406 083,52 €	12 838 629,41 €	12 317 626,41 €	17 562 164,23 €	12 444 266,56 €	12 692 357,65 €	11 452 567,35 €	14 579 837,53 €	12 879 045,21 €
RBST DETTE CAPITAL	3 834 999,96 €	3 820 339,93 €	6 714 471,39 €	10 890 458,58 €	6 798 920,96 €	5 188 260,06 €	5 304 793,24 €	5 655 329,39 €	6 050 604,69 €	6 448 313,40 €	6 746 400,48 €
EPARGNE NETTE	1 940 564,76 €	4 982 074,65 €	10 535 352,16 €	467 546,38 €	4 236 991,71 €	11 134 114,18 €	5 842 144,64 €	5 875 659,18 €	4 133 877,17 €	6 232 304,76 €	3 895 513,71 €
Taux épargne brute/RRF	7,31%		10,61%	19,12%	13,99%	13,53%	18,66%	13,76%	13,82%	12,07%	11,60%

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le



ID : 093-219300647-20250625-CM250625_06-DE

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 093-219300647-20250625-CM250625_06-DE



**ROSNY
SOUS-BOIS**